

Deux « réfugiées » des ondes poussées au départ par une antenne-relais



« Quand vous ne pouvez plus supporter les ondes électromagnétiques, vous devenez un citoyen de non droit, obliger à fuir sans cesse », confie Virginie, électro-hypersensible. Photo Progrès/Clément GOUTELLE

L'installation de l'antenne-relais à Saint-Georges-en-Couzan a été actée. Ce projet pousse deux « réfugiées » des ondes électro-hypersensibles, installées au lieu-dit Praval à Sail-sous-Couzan, à aller voir ailleurs. Le problème est de savoir où. En attendant, le collectif Santé Sail Environnement demande le gel de la mise en service de l'antenne.

À Sail-sous-Couzan, au lieu-dit Praval, un petit chemin mène à un jardin potager qui entoure un petit cabanon. Virginie vit ici, non pas par choix, mais parce qu'elle est électro-hypersensible (EHS). Cela signifie qu'elle ne peut vivre dans un lieu comportant des ondes électromagnétiques artificielles. Elle vit dans cette petite cabane d'une vingtaine de mètres carrés. Un lieu précaire sans eau ni électricité. Un abri de fortune qui vaut de l'or à ses yeux. Mais le couperet est tombé. Une antenne-relais va être installée à Saint-Georges-en-Couzan. Virginie va donc devoir quitter les lieux.

« Face à cette antenne, deux vies sont en jeu »

Le Collectif Santé Sail Environnement s'est battu pour soutenir Virginie et Marie-Jeanne, une seconde personne EHS concernée par cet

appareil. L'instance de concertation départementale au titre de l'antenne de Sail-sous-Couzan a rendu son jugement, le 1^{er} octobre 2021. Elle a conclu au relogement de Virginie et Marie-Jeanne et à la reprise des travaux d'installation du pylône. Seul hic, ce relogement n'est pas préalable à l'installation de l'antenne. En voulant satisfaire tout le monde, le « en même temps » devient kafkaïen, car ces deux personnes électro-hypersensibles ne pourront pas attendre. « Ce sont deux vies qui sont en jeu », s'indigne Danièle Lèchenard, porte-parole du collectif Santé Sail Environnement.

Un groupe de travail a été mis en place le 9 décembre 2021 avec pour mission de trouver une solution de logement à Virginie et Marie-Jeanne. Claudine Court, vice-présidente déléguée à l'habitat de Loire Forez agglomération est en charge de ce

dossier : « Pour le moment, nous sommes en recherche d'une solution adaptée à son handicap. C'est le collectif Santé Sail Environnement qui s'occupe de la recherche du lieu. Après, à nous de regarder quel type d'habitat sera le plus adapté. » Ce pourrait être une « tiny-house ».

L'antenne en fonctionnement en septembre 2022

Virginie et Marie-Jeanne espèrent être relogées dans les environs, un lieu en zone blanche, « sans ligne électrique à moins de 200 mètres et à 300 mètres de toute habitation, puisque c'est la distance du wifi », précise Virginie. Elle espérait que les services de l'État prennent en charge cette recherche « pour qu'ils se rendent compte de la difficulté de trouver un lieu et dans quelle situation ils nous mettent ». Pour l'instant, c'est le collectif Santé Sail En-

vironnement qui fait ce constat. « C'est très compliqué de trouver un terrain qui pourrait convenir. On nous a simplement fourni une carte très mal détaillée. On se déplace et on fait des mesures », précise Danièle Lèchenard.

Les travaux de l'antenne, eux, ont débuté au mois de janvier pour une mise en activité prévue pour septembre 2022. « L'idéal serait que l'on puisse trouver un logement avant l'installation de l'antenne », convient Claudine Court. Mais au rythme où vont les choses cela semble compliqué. « Virginie n'a pas le choix. Elle devra se loger avant », rappelle pourtant Danièle Lèchenard. La requête du collectif Santé Sail Environnement est donc claire : « On demande le gel de la mise en route de l'antenne jusqu'au relogement de Virginie et Marie-Jeanne. »

Clément GOUTELLE

« Si je dois partir loin, ce sera une double peine »

Avec l'installation de l'antenne actée à Saint-Georges-en-Couzan, Virginie va devoir faire de nouveau ses bagages : « quand vous ne pouvez plus supporter les ondes électromagnétiques, vous devenez un citoyen de non-droit, obligé à fuir sans cesse. » Une fuite sans destination possible, puisque les zones blanches sont radiées une à une avec la volonté d'une couverture nationale. Virginie espère tout de même que le collectif trouvera un terrain à proximité : « Si je dois partir loin, ce sera une double peine. Ma fille travaille à quelques kilomètres d'ici. Elle passe me voir. Mes liens sont ici aussi avec les gens du collectif. Je suis de la région et je tiens à y rester. »

« Nous avons des engagements à tenir »

3,3

Un chiffre qui interpelle : l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) évalue un nombre de l'ordre de 5 % dans la population française, soit environ 3,3 millions de personnes qui souffrent, à des degrés variables, de sensibilité exacerbée aux ondes électromagnétiques.